

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-712678

145364

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
11004

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MERAH NETJUA

Date de naissance :

26 oct 1977

Adresse :

**6, Rue de la Mutualité Rouen
CA 76000**

Tél. :

061319760

taux des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

MARFOUD KUMAIL

Age:
 enfant

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

AFFECTION CORN

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Le : **11/01/23**

Signature de l'adhérent(e)

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/11/2012	CS	20094	20094	INP : 091647071 Spécialiste O.R.L. Chirurgien Maxillofaciale Bouskoura

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Zemra 109, Route Sekour 109, Douar Sekour Secondaire	25/11/2012	402,40

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr . BEN MALEK WAFAÂ

Spécialiste ORL et
Chirurgie Cervicofaciale

ex chef de service à l'hôpital ben M'sik
ex chef de service à l'hôpital baouafi



الدكتورة وفاء بن مالك

اختصاصية في أمراض وجراحة الأذن والأنف والحنجرة
جراحة الوجه والعنق

رئيس مصلحة سابقاً بمستشفى بن امسيك
رئيس مصلحة سابقاً بمستشفى بوافي

Casablanca, le : 25/11/2022

Maléfique Kuncil
47 kg.

116,30 × 2
- oroken 200

(SV)

75,90 1 cp 2 fb × 8j

- Tondex soft

صيدلية زماممة
Pharmacie Zemmama
Km.16, Route Secondaire
109, Douar Fokra Bouskoura

89,90

1 cm (5 ml) 3 fb × 10j
Rhinolyse Protect
1 pulv. + 10 ml 3 fb × 10j

(SV)

T = 402,60

Dr. BEN MALEK Wafaâ
Spécialiste ORL et
Chirurgie Cervicofaciale
Centre Bouskoura Casablanca

Pharmacie Zemmama
Km.16, Route Secondaire
109, Douar Fokra Bouskoura

وسط بوسكورة، أمام مقر المركب، عمارة الراشدي الطابق الأول رقم 2 بباب الدار البيضاء
Centre Bouskoura en Face Gendarmerie, Imm. Rachidi Etage 1 N° 2
Tél. : 05 22 78 25 20 - GSM : 06 29 95 04 - Gmail : orl.bouskoura@gmail.com

RHINOLAYA

PROTECT

Protection
against allergies

Schutz
vor Allergien

Bescherming
tegen allergieën

Προστασία
από τις αλλεργίες



With Himalaya salt
Mit Himalaya-Salz
Met Himalaya-zout
Με αλάτι των Ιμαλαΐων

Allium
cepa
BIO

Sabadilla
officinalis

50 ml

inebios
LABORATOIRES

ISO

50 ml E 89 3

ACL 976 767.7
CN 172329.1

CE
0459



LOT: 20155
PER: 01/2025
PPC: 89,90DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Alm sebaâ Casablanca
Oroken 200 mg, cp pel b 8
P.P.V : 116,30 DH
Barcode: 6 118000 061069

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Alm sebaâ Casablanca
Oroken 200 mg, cp pel b 8
P.P.V : 116,30 DH
Barcode: 6 118000 061069

Sans alcool
Sans sucre

00567

LOT 104789/FCS
PER 04/2025
PPC 79,80

6 111255 810642



Agiter avant utilisation

TOUDÉX Mauve - Cassis